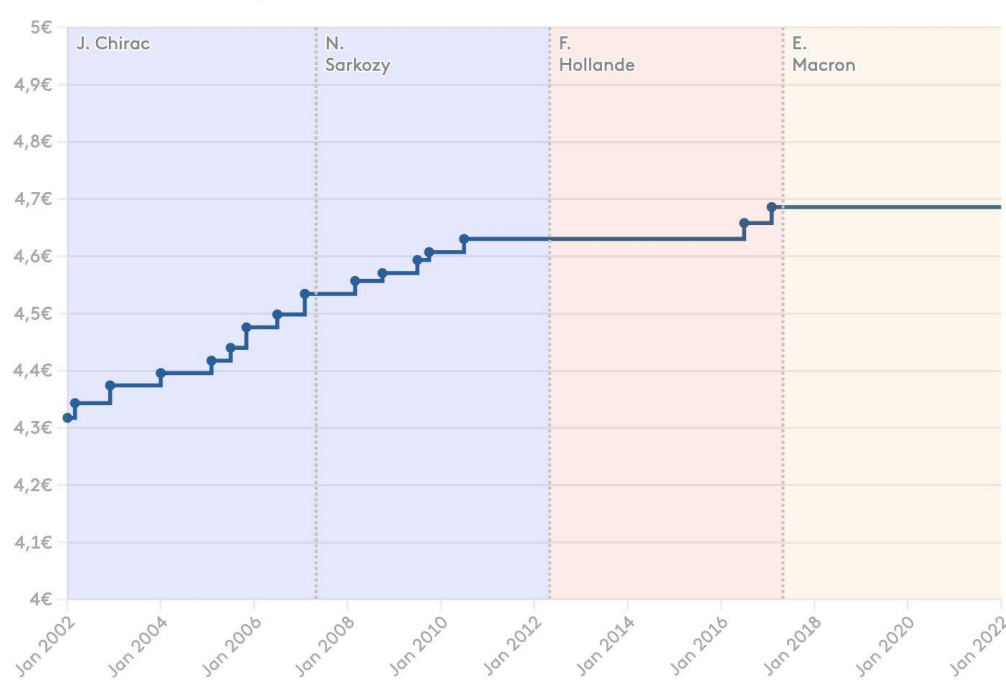


# FO L'DIRE

## FO DGFIP 38

### Evolution du point d'indice des fonctionnaires

Valeurs mensuelles depuis 2002



Source: [Ministère de la Fonction publique](#)

franceinfo:

## MAUVAIS TRAITEMENT

Depuis 2010, nous subissons une austérité salariale via un gel qui devrait reprendre en 2023 dans un contexte d'hyperinflation...

Le gel quasi systématique du point d'indice entre 2010 et 2022 a forcément des répercussions sur le pouvoir d'achat des fonctionnaires. Rappel : Entre le 1er janvier 2000 et le 31 août 2022, l'inflation est de 40,4 %.

Ce niveau est bien supérieur aux maigres augmentations de la valeur du point d'indice sur la même période. En 2022, FO a calculé que pour retrouver le pouvoir d'achat du point d'indice du 1er janvier 2000, il faudrait augmenter la valeur du point de 22,9 %. Juste pour se rendre compte de ce que cela représente en monnaie trébuchante, FO vous invite à regarder ce que cela donnerait pour votre fiche de paye. Dans ces moments troublés par une crise économique où le prix des fluides (gaz, électricité ..), des carburants et de alimentation flambent, c'est loin d'être anodin sur un budget familial ! De plus, l'augmentation de 3,5% du 1er juillet 2022, n'a même pas comblé l'inflation de 6% pour cette seule année !

Ajoutons que la politique de mesures sectorielles entraîne un tassement des grilles indiciaires provoqué par les augmentations du SMIC qui progresse plus vite que la salaire moyen dans la Fonction publique. Le résultat de cette politique est catastrophique : d'une part,

la smicardisation d'une grande partie des fonctionnaires et d'autre part le tassement de la grille qui remet en cause le droit à la carrière et la reconnaissance des qualifications à travers les catégories A, B et C

FO n'aura de cesse d'exiger de véritables négociations pour augmenter le traitement des fonctionnaires. Lors de ces négociations, FO mettra en avant ses revendications :

- 1-Le rattrapage de la perte du pouvoir d'achat du point d'indice depuis le 1er janvier 2000,
- 2-Un démarrage de la grille à 120 % du SMIC pour la catégorie C, 140 % du SMIC pour la catégorie B et 160 % du SMIC pour la catégorie A.
- 3-Une amplitude indiciaire de coefficient 6 entre le bas de la grille et le haut de la grille. L'intégration de la moyenne des primes dans le traitement.

### Dernières actualités

Les actualités locales récentes

----- DITES 33 !!!

Il y aura 33 d'emplois nets supprimés en Isère.

Les agents de la DDFIP de l'Isère vont devoir travailler toujours plus avec moins de moyens.

Cela n'augure rien de bon !

Nous sortons des années COVID qui ont modifié notre rapport au travail

Plus que jamais, le travail doit être source d'épanouissement et de valorisation..

Les agents du département aspirent à ce qu'on leur confie des responsabilités et leur fasse prendre des initiatives.

Mais, voilà !

Les conditions de travail se dégradent dans des postes restructurés.

Les agents vivent au rythme d'une parcellisation des tâches imposée par une organisation souvent descendante.

Triste lancement d'un NRP déjà entamé par la lanscinante poursuite des suppressions de postes !

☰ SUR VOTRE AGENDA

Pour le retrait de la réforme des retraites, à partir du 7 mars, « mettons la France à l'arrêt » !